

### *Les crédits*

compte que pas un seul enfant n'y a échappé à un moment ou à un autre. En d'autres termes, il a dit qu'il peut y avoir des manquements dans toutes les familles et que c'est pourquoi les parents se sentent coupables de ce qui arrive à leurs enfants qui sont laissés sans surveillance ou quelque chose du genre.

Pour les parents qui ne sont pas défavorisés et qui ont accès à des services de garde d'enfants de qualité, cela arrive rarement. La situation n'est donc pas inquiétante dans ces cas-là. Mais pour une mère seule qui tente de briser le cercle vicieux de la pauvreté, qui tente de se recycler et de vivre décemment, ces choses-là arrivent très souvent.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé. Je n'ai plus qu'une observation à faire.

[Français]

Pour conclure cette discussion, j'aimerais dire encore une fois que les femmes du Canada méritent beaucoup plus qu'elles ne reçoivent. Il est temps que nous écoutions ce que les femmes disent. Nous sommes 52 p. 100 de la population canadienne, mais nos besoins et nos priorités se retrouvent toujours relégués aux oubliettes. Nous avons l'argent. Dépensons-le de manière à assurer que les besoins des femmes ne soient pas négligés.

[Traduction]

Monsieur le Président, les femmes méritent mieux que cela. Le gouvernement devrait prêter attention. Il y a toujours un écart entre les sexes.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je félicite la députée de Halifax pour son discours très éloquent.

Elle a traité en particulier des compressions dont le Programme de contestation judiciaire a été victime. Ces compressions touchent non seulement les groupes qui défendent les droits des femmes, mais aussi ceux qui s'intéressent aux questions linguistiques et aux minorités. Ils étaient nombreux à compter sur ce programme. Les groupes autochtones sont aussi du nombre.

La députée a-t-elle l'impression que, si le gouvernement a annoncé ces compressions radicales dans le dernier budget, c'est qu'il désirait faire taire les critiques à son endroit?

Outre ces compressions, nous savons qu'il a aboli des organismes comme le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada. Ces deux organismes peuvent formuler des critiques à l'endroit du gouvernement et, de fait, le Conseil économique du Canada ne s'est pas gêné pour le faire dans certains de ses rapports. C'est compréhensible, quand on pense à ce qu'il a fait avec les finances de notre pays depuis sept ans.

Je me demandais donc si le gouvernement ne cherchait pas simplement à atténuer la critique à son endroit, en

décidant d'éliminer ces programmes. La députée croit-elle que c'était l'objet visé par les compressions qui touchent le Programme de contestation judiciaire en particulier?

**Mme Clancy:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Kingston et les Îles de sa question. Je tiens à garantir au ministre des Forêts que je n'ai jamais vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Quoi qu'il en soit, je pense que mon éminent collègue a tout à fait raison en ce qui concerne la dissolution du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada et peut-être aussi du Centre international pour l'exploitation des océans qui a beaucoup d'importance pour ma ville de Halifax ainsi que pour le Canada en ce qui a trait à son rôle international en matière d'exploitation des océans. Le gouvernement essaie dans ce cas-ci non seulement de minimiser, mais également d'étouffer les critiques et de réduire les gens au silence; c'est cette règle du silence que Judith Maxwell a brisée de façon tout à fait éloquente dans le rapport du Conseil économique sur la politique gouvernementale.

En ce qui concerne le Programme de contestation judiciaire, je pense que c'est un peu différent. En un sens, c'est presque plus grave, car cela révèle un manque de compréhension de l'importance de ce programme.

Étant donné tous les exemples que j'ai donnés, je ne peux croire qu'il y ait un seul de nos vis-à-vis qui, lorsque mis au courant de choses de ce genre, de cas de pornographie comme l'affaire Butler, ne voit pas l'importance de la décision en question qui fera date en ce qui concerne l'égalité des femmes. En fait, non seulement cela touchera l'égalité des femmes, mais cela montrera également que le Canada n'acceptera pas ce type d'ordures sur son territoire.

Monsieur le Président, quelle est la réponse? Quelle peut-elle être? Si je ne m'abuse, c'est ce que mon éminent collègue me demande, et je tiens à lui répondre que trop de gens au Canada, trop de députés ministériels ne comprennent pas encore le problème. On croit encore que les femmes défavorisées forment une sorte de minorité ou de sous-groupe.

La ministre, ma collègue de la Colombie-Britannique et moi connaissons toutes les batailles que nous devons livrer à titre personnel au sujet de la question de la violence faite aux femmes et nous savons qu'il y a encore une opinion très répandue selon laquelle la situation ne touche qu'un sous-groupe et n'est pas généralisée. On détruit ce mythe lentement, mais sûrement.

On ne détruit cependant pas le mythe selon lequel les femmes défavorisées constituent un sous-groupe également, et cela peu importe le nombre de fois qu'on le répète. J'ignore au juste combien de gens croient vraiment que les femmes ne gagnent que 67 p. 100 du salaire des hommes en moyenne.